



Promesse d'embauche et contrat

Par **redsea13**, le **16/04/2008** à **20:50**

Bonjour, je suis actuellement en arrêt maladie pour des problèmes dorsaux. La possibilité de reclassement n'est pas envisageable compte tenu de mon état de santé. En ressortant ma promesse d'embauche qui date de 1 an et 7 mois je me suis rendue compte que l'employeur a stipulé un salaire de 1500€ brut pour 35h mensuel. Hors mon contrat est à 35 heures par semaine. Puis-je demander un dommage du fait que le contrat n'est pas conforme avec la promesse d'embauche ?

Par **Erwan**, le **16/04/2008** à **21:33**

Bjr, il s'agit très probablement d'une simple erreur matérielle. Vous pourrez difficilement faire croire à un revenu annoncé de 6000 Euros bruts par mois (1500 x 4 semaines) alors que vous avez occupé cet emploi pour 1500E/mois sans soulever le problème. Vous êtes tout simplement embauché à plein temps.